RELEVE DE DELIBERATIONS DU COMITE DE BASSIN DU 1^{ER} JUILLET 2011

	POINT DE RE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1			Approbation des Procès-verbaux des Comités de Bassin du 26 novembre 2010 et du 13 mai 2011	1			Unanimité. PV du CB du 26/11/10 signé par le Président, PV du CB du 13/05/11 signé par le Vice-Président.
2	2.1.1	11-B-001	ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE	·			Mr H.POHER élu en fonction du scrutin par vote à bulletins secrets suivant : 63 inscrits / 40 présents / 18 mandats / 58 votants / 8 blancs / 0 nuls / 50 exprimés. Candidature de Mr POHER : 50.
	2.1.2	11-B-002	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS- PICARDIE	~			Mr P.LEMAY élu en fonction du scrutin par vote à bulletins secrets suivant : 63 inscrits / 40 présents / 18 mandats / 58 votants / 9 blancs / 0 nuls / 49 exprimés. Candidature de Mr LEMAY : 49.
-	2.2.1	11-B-003	ELECTION DES 4 REPRESENTANTS DES CONSEILS GENERAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS- PICARDIE	~	-		A l'unanimité et par vote à main levée : Mr C.BEAUCHAMP, Mr M.BOULOGNE, Mr R.GAQUERE, Mr J.SCHEPMAN
	2.2.2	11-B-004	ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE	~			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr JC.DIDIO
	2.3.1	11-B-005	ELECTION DES 5 REPRESENTANTS DES CONSEILS GENERAUX A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION	~			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr C.BEAUCHAMP, Mr G.BOUSSEMART, Mr JJ COTTEL, Mr G.MATHON, Mr B.PETIT
	2.3.2	11-B-006	ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION	1			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr JC.DIDIO
	2.3.3	11-B-007	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION	*			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr E.CAU

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	11-B-008	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION	~			A l'unanimité et par vote à main levée : Mi JM.BARAS
2.4.1	11-B-009	ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	*			A l'unanimité et par vote à main levée : Mi J.SCHEPMAN, Mr T.THOMAS
2.4.2	11-B-010	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	~			A l'unanimité et par vote à main levée : Mi J.SCHEPMAN
	11-B-011	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMNT DURABLE	~			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr D.BRACQ
2.5.1	11-B-012	ELECTION DE 3 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE	*			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr JJ.COTTEL, Mr D.CAMUS, Mr T.THOMAS
2.5.2	11-B-013	ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE	√			3 candidats: Mr P.A.CELLIEZ, Mr H.ROBITAILLE, Mr A.VAILLANT. Mr H.ROBITAILLE élu en fonction du scrutin par vote à bulletins secrets suivant: 31 inscrits / 21 présents / 7 mandats / 28 votants / 0 blancs / 0 nuls / 28 exprimés.
						Candidature de Mr P.A.CELLIEZ: 8, Candidature de Mr H.ROBITAILLE: 18, Candidature de Mr A.VAILLANT: 2.
2.5.3	11-B-014	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE	4			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr JJ.COTTEL
	11-B-015	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE	·			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr B.PRUVOT
2.6.1	11-B-016	ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN AU COMITE NATIONAL DE L'EAU	~			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr C.BEAUCHAMP, Mr J.SCHEPMAN
2.7.1	11-B-017	ELECTION DES 9 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN A LA CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES	·			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr P.CHEVAL, Mr J.COTEL, Mme C.FINET, Mr B.LAFARGE, Mr P.RAOULT, Mr P.RAPENEAU, Mr M.SERGENT, Mr G.SIMEON, Mr F.VERCAMER

 	POINT DE	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	2.7.2		ELECTION DES 3 REPRESENTANTS DES USAGERS (INDUSTRIE) DU COMITE DE BASSIN A LA CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES	✓			A l'unanimité et par vote à main levée : Mr J.LEFEBVRE, Mr P.LEMAY, Mme C.LUCQ

	POINT DE RE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3	3.1.1.	11-B-019	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" COLLECTIVITES TERRITORIALES (EAU ET				c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés a minima :
			ASSAINISSEMENT)				Représentants des CG :
							Nord: Mr C.BEAUCHAMP, M J.SCHEPMAN.
	. ,						Pas-de-Calais: Mr R.GAQUERE, M JJ.COTTEL.
							Somme : Mr D.CAMUS.
							Aisne : Mr T.THOMAS.
							Représentants des communes ou de leu groupements compétents dans le domair de l'eau :
							Nord : Mr P.RAOULT, Mr C.PRADAL.
	}		·				Pas-de-Calais : Mr P.RAPENEAU.
							Somme : Mme C.FINET.
							ainsi que Mr C.DEFLESSELLE et I P.CHEVAL.
							Aisne : Mr G.IMEON.
							Oise : Mr J.COTEL.
							Représentants des Usagers :
	}						Au titre des distributeurs d'eau :
							Mr JC.DIDIO
							Au titre des consommateurs d'eau :
							Mr P.A.CELLIEZ.
				✓			Représentants de l'Etat et de se établissements publics :
							 le DREAL de Nord Pas-de-Calais ou so représentant, le Directeur de l'ARS de Nord Pas-d Calais, ou son représentant.
. 1							

3.2.1. 77-8-020 COMPOSITION DU GROUPE DE INAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" INDUSTRIE Las 12 membres du Comité de Bassin représentant l'Industrie : Mr J.B.BLONDEL, Mr D.B.RACQ, Mr F.D.ESBUQUOIS, Mr J.LEFEBVRE, Mr P.LEMAY, Mme C.LUCQ, Mr O.POULAIN, Mr D.SOIRFECK, Mr T.VANTYGHEM, Mr Michel VITSE. Représentants des Collectivités Territoriales: Au titre des CG : Mr JM GOSSET Au titre des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau : Mr P.RAOULT Représentants des Usagers à un autre titre que celui de l'industrie: Au titre des associations agréées de protection de la nature : Mr J.DANLOUX	N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
et de pisciculture : Mr JM. BARAS Au titre de l'Agriculture : Mr V.DEMARES1 Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : - le DREAL de Nord Pas-de-Calais, ou s représentant,	L'ORDRE DU JOUR	DELIB.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME		REFUSE	AMENDE	c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés a minima : Les 12 membres du Comité de Bassin représentant l'industrie : Mr JB.BLONDEL, Mr D.BRACQ, Mr F.DECOOL, Mr J. DELAUME, Mr L.DESBUQUOIS, Mr J.LEFEBVRE, Mr P.LEMAY, Mme C.LUCQ, Mr O.POULAIN, Mr D.SOIRFECK, Mr T.VANTYGHEM, Mr Michel VITSE. Représentants des Collectivités Territoriales : Au titre des CG : Mr JM GOSSET Au titre des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau : Mr P.RAOULT Représentants des Usagers à un autre titre que celui de l'industrie: Au titre des associations agréées de protection de la nature : Mr J.DANLOUX Au titre des associations agréées de pêche et de pisciculture : Mr JM. BARAS Au titre de l'Agriculture : Mr V.DEMAREST. Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : - le DREAL de Nord Pas-de-Calais, ou son représentant, - le DIRECCTE de Nord Pas-de-Calais, ou

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.3.1.	11-B-021	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" LITTORAL				c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés a minima :
						Les 2 membres du Comité de Bassin représentant les communes littorales :
						Mr JF.RAPIN, Mr J.SCHOUTEDEN.
1						Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :
						Nord: Mr P.RAOULT, Mr P.EECKHOUDT
						Pas-de-Calais : Mr M.SERGENT
						Somme : Mr N.DUMONT, Mme C.FINET
						Représentant des CR : Mr E.CAU.
İ						Représentants des CG :
						Nord : Mr JM.GOSSET, Mr J. SCHEPMAN.
						Pas-de-Calais : Mr H.POHER.
						Somme : Mr G.MATHON.
						Représentants des Usagers :
						Au titre de l'industrie : Mr O. POULAIN
						Au titre de la protection de la nature :
ţ						Mr J.MORTIER
						Au titre de la pêche maritime :
			į			Mr G.MONTASSINE
						Au titre de l'agriculture : Mr B. ROUSSEL.
						Représentants de l'Etat et de ses établissements publics : - le DREAL de Nord Pas-de-Calais ou so représentant,
						- le DIRM Manche Est-Mer du Nord ou soi représentant,
						- le Directeur du CELRL ou soi représentant,
						- le Directeur du Grand Port Maritime d Dunkerque, ou son représentant.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.1.2.	11-B-022	ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "Xème PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" COLLECTIVITES TERRITORIALES (EAU ET ASSAINISSEMENT)	*			Sont élus (à l'unanimité et par vote à main levée) : Président : Mr C.DEFLESSELLE Vice-Président : Mr P.RAOULT.
3.2.2.	11-B-023	ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" INDUSTRIE	*			Sont élus (à l'unanimité et par vote à main levée) : Président : Mr P.LEMAY Vice-Président :Mr F.DECOOL.
3.3.2.	11-B-024	ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" LITTORAL	~			Sont élus (à l'unanimité et par vote à main levée) : Président : Mr JF.RAPIN Vice-Président : Mr E.CAU
3.4.1.	11-B-025	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" MILIEU NATUREL AQUATIQUE	√			c.f. détails de la délibération correspondante. Il est convenu que la composition du groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Milieu Naturel Aquatique s'appuie sur celle déjà existante de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification.
3.4.2.	11-B-026	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" MILIEUX NATURELS AQUATIQUES				Sont désignés : Président : Mr E.CAU Vice-Président : Mr JM.BARAS

N° DU POINT DE 'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.5.1.	11-B-027	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" AGRICULTURE				c.f. détails de la délibération correspondante.
			~			Il est convenu que la composition du groupe de travail « Xème Programme d'Interventior 2013-2018 » Agriculture s'appuie sur celle déjà existante de la Commission Permanente Eau et Agriculture à laquelle s'ajoute un représentant des associations agréées de défense des consommateurs : Monsieur Pierre André CELLIEZ.
3.5.2.	11-B-028	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" AGRICULTURE	~			Sont désignés : Président : Mr JJ. COTTEL Vice-Président : Mr B. PRUVOT
3.6.1.	11-B-029	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" ACTION INTERNATIONALE	~			c.f. détails de la délibération correspondante. Il est convenu que la composition du group de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Action Internationale s'appu sur celle déjà existante de la Commission Permanente des Affaires Internationales du Développement Durable.
3.6.2.	11-B-030	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" ACTION INTERNATIONALE	~			Sont désignés : Président : Mr J.SCHEPMAN Vice-Président : Mr D. BRACQ
5 5.1	11-B-031	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE AA-YSER-AUDOMAROIS	*			c.f. détails de la délibératio correspondante. Sont désignés ; Président : Mr J.SCHEPMAN Vice-Président : Mr J. LEFEBVRE

N° DU POINT DE 'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
5.3	11-B-032	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE CANCHE-AUTHIE-BOULONNAIS	~			c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés : Président : Mr R.PRUVOST Vice-Président : Mr P.SAILLIOT
5.2	11-B-033	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE LYS-DEULE-MARQUE	*	-		c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés : Président : Mr P.LEMAY Vice-Président : Mr C.PRADAL
5.4	11-B-034	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE SAMBRE	*			c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés : Président : Mr P.RAOULT Vice-Président : Mr J.M.BARAS
5.5	11-B-035	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE SCARPE-ESCAUT-SENSEE	*			c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés : Président : Mr C.BEAUCHAMP Vice-Président : Mr D.BRACQ
5.6	11-B-036	ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE SOMME	*			c.f. détails de la délibération correspondante. Sont désignés : Président : Mr J.MORTIER Vice-Président : Mr M.BOULOGNE

· . .

ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président du Comité de Bassin Artois-Picardie,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

ARTICLE 1 : Est élu Président du Comité de Bassin Artois-Picardie :

- Monsieur Hervé POHER

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits: 63

Membres présents : 40

Mandats: 18

Votants: 58

Candidature de Monsieur Hervé POHER : 50

Blancs:8

Nuls:0

Suffrages exprimés: 50

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

lervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 1er JUILLET 2011 ELECTION DU PRESIDENT

RESULTATS - 1° TOUR

Scrutin uninominal majoritaire à deux tours

¤ INSCRITS	63
¤ PRESENTS :	40
¤ MANDATS :	18
¤ VOTANTS:	58
¤ BLANCS :	8
¤ NULS :	0
¤ EXPRIMES :	50
¤ CANDIDATURE POHER . :	50
¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE	

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.1 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

ARTICLE 1 : Est élu Vice-Président du Comité de Bassin Artois-Picardie :

- Monsieur Patrick LEMAY

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits: 63

Blancs : 9

Membres présents : 40

Nuls:0

Mandats: 18

Suffrages exprimés : 49

Votants : 58

Candidature de Monsieur Patrick LEMAY: 49

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASS N

SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE.

COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 1er JUILLET 2011 ELECTION DU VICE-PRESIDENT

RESULTATS - 1° TOUR

Scrutin uninominal majoritaire à deux tours

¤ INSCRITS	63
¤ PRESENTS :	40
¤ MANDATS :	18
¤ VOTANTS:	58
¤ BLANCS :	9
¤ NULS :	0
¤ EXPRIMES :	49
¤ CANDIDATURE LEMAY	49
¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE:	

ELECTION DES 4 REPRESENTANTS DES CONSEILS GENERAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.2.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection des 4 représentants des Conseils Généraux du collège des collectivités territoriales du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: sont élus au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en tant que représentants des Conseils Généraux du collège des collectivités territoriales, à l'unanimité et par vote à main levée :

Monsieur Charles BEAUCHAMP,

- Monsieur Raymond GAQUERE,

- Monsieur Michel BOULOGNE,

- Monsieur Jean SCHEPMAN.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

<u>Hervé PØHZR</u>

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.2.2 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection d'un représentant du collège des Usagers au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: est élu au sein du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, en tant que représentant des Usagers, à l'unanimité et par vote à main levée :

Monsieur Jean-Christophe DIDIO.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DES 5 REPRESENTANTS DES CONSEILS GENERAUX A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau.
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.3.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection des 5 représentants des Conseils Généraux à la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification.

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1 : sont élus au sein de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, en tant que représentants des Conseils Généraux du collège des collectivités territoriales, à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Charles BEAUCHAMP.
- Monsieur Gérard BOUSSEMART,
- Monsieur Jean-Jacques COTTEL,

- Monsieur Gilbert MATHON,
- Monsieur Bertrand PETIT.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

Olivier THIBAULT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.3.2 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection d'un représentant du collège des usagers à la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: est élu au sein de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, en tant que représentant des Usagers, à l'unanimité et par vote à main levée :

Monsieur Jean-Christophe DIDIO.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.3.3 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011 relatif à l'élection du Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: Est élu Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Emmanuel CAU

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE ET DE LA PLANIFICATION

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.3.3 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011 relatif à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> Est élu Vice-Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification, à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Jean-Marie BARAS

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.4.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection de deux représentants du premier collège dit des « collectivités territoriales » à la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: sont élus au sein de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, en tant que représentants du premier collège dit « des collectivités territoriales » à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Jean SCHEPMAN,
- Monsieur Thierry THOMAS.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

()

Olivier THIBAULT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAI<u>RE DU CO</u>MITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.4.2 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> Est élu Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Jean SCHEPMAN

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.4.2 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> Est élu Vice-Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable, à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Dominique BRACQ

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

<u>Ölivier THIBAULT</u>

ELECTION DE 3 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.5.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection de trois représentants du premier collège dit des « collectivités territoriales » à la Commission Permanente Eau et Agriculture,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: sont élus au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture, en tant que représentants du premier collège dit « des collectivités territoriales », à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL,

Monsieur Thierry THOMAS,

- Monsieur Dominique CAMUS.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE.

ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.5.2 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection d'un représentant du deuxième collège des usagers à la Commission Permanente Eau et Agriculture,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: est élu au sein de la Commission Permanente Eau et Agriculture, en tant que représentants du deuxième collège dit « des Usagers » :

- Monsieur Hugues ROBITAILLE,

En fonction du scrutin suivant :

Membres inscrits: 31

Blancs: 0

Membres présents : 21

Nuls:0

Mandats: 7

Suffrages exprimés : 28

Votants: 28

Candidature de Monsieur Pierre-André CELLIEZ : 8.

Candidature de Monsieur Hugues ROBITAILLE: 18,

Candidature de Monsieur Alain VAILLANT : 2.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHEF

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMITE DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE DU 1er JUILLET 2011

ELECTION D'UN REPRESENTANT DES USAGERS A LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

RESULTATS - 1° TOUR

Scrutin de liste majoritaire à deux tours

¤ INSCRITS	31
¤ PRESENTS:	21
¤ MANDATS :	7
¤ VOTANTS:	28
¤ BLANCS :	0
¤ NULS :	0
¤ EXPRIMES :	28
¤ CANDIDATURECELLIEZ	8
¤ CANDIDATURE ROBITAILLE	18
¤ CANDIDATURE VAILLANT	2
¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE:	



¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE:	
¤ CANDIDATURE:	* #

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.5.3 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> Est élu Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture, à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

Olivier THIBAULT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET AGRICULTURE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°2.5.3 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: Est élu Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture, à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Bernard PRUVOT

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN AU COMITE NATIONAL DE L'EAU

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008.
- Vu le rapport présenté au point n°2.6.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection de deux représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin au Comité de National de l'Eau,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> Sont élus au Comité National de l'Eau en tant que représentants du premier collège dit « des collectivités territoriales », à l'unanimité et par vote à main levée :

- Monsieur Charles BEAUCHAMP.
- Monsieur Jean SCHEPMAN.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DES 9 REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU COMITE DE BASSIN A LA CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu l'arrêté préfectoral du 1er juin 2010 du Préfet coordonnateur de bassin relatif à la composition de la Conférence Permanente des Epandages du bassin Artois-Picardie,
- Vu le rapport présenté au point n°2.7.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection des 9 représentants des collectivités territoriales du Comité de Bassin à la Conférence Permanente des Epandages du bassin Artois-Picardie,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: Sont élus à la Conférence Permanente des Epandages du Bassin Artois-Picardie, en tant que représentants du premier collège dit « des collectivités territoriales », à l'unanimité et par vote à main levée :

Monsieur Philippe CHEVAL, - Monsieur Philippe RAPENEAU,

Monsieur Jacques COTEL,
 Monsieur Michel SERGENT,

Madame Colette FINET,
 - Monsieur Gilbert SIMEON,

- Monsieur Bruno LAFARGE, - Monsieur Francis VERCAMER.

Monsieur Paul RAOULT,

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DES 3 REPRESENTANTS DES USAGERS (INDUSTRIE) DU COMITE DE BASSIN A LA CONFERENCE PERMANENTE DES EPANDAGES

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu l'arrêté préfectoral du 1er juin 2010 du Préfet coordonnateur de bassin relatif à la composition de la Conférence Permanente des Epandages du bassin Artois-Picardie,
- Vu le rapport présenté au point n°2.7.2 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection des 3 représentants des Usagers (industrie) du Comité de Bassin à la Conférence Permanente des Epandages du bassin Artois-Picardie,

Le Comité de Bassin ARTOIS-PICARDIE prend acte :

ARTICLE 1 : Sont élus à la Conférence Permanente des Epandages du Bassin Artois-Picardie, en tant que représentants du deuxième collège dit « des Usagers (Industrie) » à l'unanimité et par vote à main levée :

Monsieur Jérôme LEFEBVRE,

Madame Chantal LUCQ.

- Monsieur Patrick LEMAY,

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" COLLECTIVITES TERRITORIALES (EAU ET ASSAINISSEMENT)

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.1 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à la composition du Groupe de travail collectivités territoriales (Eau et Assainissement),

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Il est convenu un socle de composition du groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Collectivités Territoriales (eau et assainissement) avec 18 membres :

- 6 membres du Comité de Bassin représentant les Conseils Généraux,
- 8 membres du Comité de Bassin représentant les communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau,
- 2 membres du Comité de Bassin représentant les Usagers, dont a minima 1 membre au titre des distributeurs d'eau et 1 membre au titre des consommateurs d'eau,
- 2 membres du Comité de Bassin représentant l'Etat et ses établissements publics, dont a minima le DREAL de Nord Pas-de-Calais ou son représentant, et le Directeur de l'ARS de Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

ARTICLE 2:

Sont désignés a minima pour composer le groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Collectivités Territoriales (eau et assainissement) :

Représentants des Conseils Généraux :

Nord:

- Monsieur Charles BEAUCHAMP,
- Monsieur Jean SCHEPMAN.

4

Pas-de-Calais:

- Monsieur Raymond GAQUERE,
- Monsieur Jean-Jacques COTTEL.

Somme:

Monsieur Dominique CAMUS.

Aisne:

- Monsieur Thierry THOMAS.

Représentants des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :

Nord:

- Monsieur Paul RAOULT,
- Monsieur Cyrille PRADAL.

Pas-de-Calais:

- Monsieur Philippe RAPENEAU.

Somme:

- Madame Colette FINET.
- ainsi que Monsieur Claude DEFLESSELLE et Monsieur Philippe CHEVAL.

Aisne:

Monsieur Gilbert SIMEON.

Oise:

- Monsieur Jacques COTEL.

Représentants des Usagers :

Au titre des distributeurs d'eau :

- Monsieur Jean-Christophe DIDIO.

Au titre des consommateurs d'eau :

- Monsieur Pierre-André CELLIEZ.

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le DREAL de Nord Pas-de-Calais ou son représentant,
- le Directeur de l'ARS de Nord Pas-de-Calais, ou son représentant.

ARTICLE 3:

Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer au groupe de travail Collectivités Territoriales (eau et assainissement) à titre consultatif.

ARTICLE 4:

A ce socle de composition du groupe de travail, s'ajoutera une liste d'experts qui sera proposée au Président du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" INDUSTRIE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.2 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à la composition du Groupe de travail industrie,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie, Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Il est convenu un socle de composition du groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Industrie avec 20 membres :

- 12 membres du Comité de Bassin représentant l'industrie,
- au moins 2 membres du Comité de Bassin représentant les Collectivités Territoriales dont a minima 1 membre au titre des Conseils Généraux et 1 membre au titre des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau,
- au moins 3 membres du Comité de Bassin représentant les Usagers à un autre titre que celui de l'industrie, dont a minima au titre de la protection de la nature,
- au moins 3 membres du Comité de Bassin représentant l'Etat et ses établissements publics, dont a minima le DREAL de Nord Pas-de-Calais, ou son représentant, le DIRECCTE de Nord Pas-de-Calais, ou son représentant, le Directeur du Grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant.

ARTICLE 2:

Sont désignés a minima pour composer le groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Industrie :

Les 12 membres du Comité de Bassin représentant l'industrie :

- Monsieur Jean-Pierre BLONDEL,
- Monsieur Dominique BRACQ,
- Monsieur François DECOOL,
- Monsieur Jacques DELAUME,

of or

- Monsieur Luc DESBUQUOIS,
- Monsieur Jérôme LEFEBVRE,
- Monsieur Patrick LEMAY.
- Madame Chantal LUCQ.
- Monsieur Olivier POULAIN.
- Monsieur Denis SOIRFECK,
- Monsieur Thierry VANTYGHEM,
- Monsieur Michel VITSE.

Représentants des Collectivités Territoriales :

Au titre des Conseils Généraux :

Monsieur Jean-Marc GOSSET.

Au titre des communes ou de leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :

Monsieur Paul RAOULT.

Représentants des Usagers à un autre titre que celui de l'industrie:

Au titre des associations agréées de protection de la nature :

Monsieur Joël DANLOUX.

Au titre des associations agréées de pêche et de pisciculture :

- Monsieur Jean-Marie BARAS.

Au titre de l'Agriculture :

- Monsieur Vincent DEMAREST.

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le DREAL de Nord Pas-de-Calais, ou son représentant,
- le DIRECCTE de Nord Pas-de-Calais, ou son représentant,
- le Directeur du Grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant.

ARTICLE 3:

Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer au groupe de travail Industrie à titre consultatif.

ARTICLE 4:

A ce socle de composition du groupe de travail, s'ajoutera une liste d'experts qui sera proposée au Président du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" LITTORAL

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.3 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à la composition du Groupe de travail littoral,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Il est convenu un socle de composition du groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Littoral avec 20 membres :

- les 2 membres du Comité de Bassin représentant les communes littorales,
- au moins 5 autres membres du Comité de Bassin représentant les communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau (« 2 membres du Nord, 1 membre du Pas-de-Calais, 2 membres de la Somme »),
- au moins 4 membres du Comité de Bassin représentant les Conseils Généraux (« 2 membres du Nord, 1 membre du Pas-de-Calais, 1 membre de la Somme »),
- au moins 1 membre du Comité de Bassin représentant les Conseils Régionaux,
- au moins 4 membres du Comité de Bassin représentant les Usagers dont a minima 1 membre au titre de l'industrie, 1 membre au titre de la protection de la nature, 1 membre au titre de la pêche maritime, 1 membre au titre de l'agriculture),
- au moins 4 membres du Comité de Bassin représentant l'Etat et ses établissements publics, dont a minima le DREAL de Nord Pas-de-Calais ou son représentant, le DIRM Manche Est-Mer du Nord ou son représentant, le Directeur du CELRL ou son représentant, le Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque, ou son représentant.

ARTICLE 2:

Sont désignés a minima pour composer le groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Littoral :

Les 2 membres du Comité de Bassin représentant les communes littorales :

- Monsieur Jean-François RAPIN,
- Monsieur Jean SCHOUTEDEN.

 $\sqrt{}$



Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau :

Nord:

- Monsieur Paul RAOULT,
- Monsieur Patrick EECKHOUDT,

Pas-de-Calais:

- Monsieur Michel SERGENT.

Somme:

- Monsieur Nicolas DUMONT,
- Madame Colette FINET.

Représentant des Conseils Régionaux :

- Monsieur Emmanuel CAU.

Représentants des Conseils Généraux :

Nord:

- Monsieur Jean-Marc GOSSET,
- Monsieur Jean SCHEPMAN.

Pas-de-Calais:

Monsieur Hervé POHER.

Somme:

Monsieur Gilbert MATHON.

Représentants des Usagers :

Au titre de l'industrie :

Monsieur Olivier POULAIN.

Au titre de la protection de la nature :

Monsieur Jacques MORTIER.

Au titre de la pêche maritime :

- Monsieur Gérard MONTASSINE.

Au titre de l'agriculture :

Monsieur Bruno ROUSSEL.

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

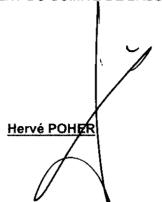
- le DREAL de Nord Pas-de-Calais ou son représentant,
- le DIRM Manche Est-Mer du Nord ou son représentant,
- le Directeur du CELRL ou son représentant,
- le Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque, ou son représentant.

ARTICLE 3:

Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer au groupe de travail Littoral à titre consultatif.

ARTICLE 4:

A ce socle de composition du groupe de travail, s'ajoutera une liste d'experts qui sera proposée au Président du groupe de travail.



LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" COLLECTIVITES TERRITORIALES (EAU ET ASSAINISSEMENT)

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.1 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président du Groupe de travail collectivités territoriales (Eau et Assainissement),

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1:</u> Sont élus, parmi les 6 membres du Comité de Bassin représentant les communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau du groupe de travail Collectivités Territoriales (eau et assainissement):

le Président du Groupe de Travail Collectivités Territoriales (Eau et Assainissement) :

- Monsieur Claude DEFLESSELLE.

le Vice-Président du Groupe de Travail Collectivités Territoriales (Eau et Assainissement) :

- Monsieur Paul RAOULT.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" INDUSTRIE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.2 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président du Groupe de travail Industrie,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> Sont élus, parmi les 12 membres du Comité de Bassin représentant l'industrie du groupe de travail Industrie :

le Président du Groupe de Travail Industrie :

- Monsieur Patrick LEMAY.

le Vice-Président du Groupe de Travail Industrie :

- Monsieur François DECOOL.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DES PRESIDENT ET VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" LITTORAL

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.3 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président du Groupe de Travail Littoral,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1 : Sont élus :

Parmi les 2 membres du Comité de Bassin représentant les communes littorales du groupe de travail littoral :

le Président du Groupe de Travail Littoral :

- Monsieur Jean-François RAPIN.

Parmi les membres du groupe de travail littoral :

le Vice-Président du Groupe de Travail Littoral :

- Monsieur Emmanuel CAU.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" MILIEU NATUREL AQUATIQUE

- Vu le Code de l'Environnement.
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.4 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à la composition du groupe de travail Milieu Naturel Aquatique,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Il est convenu que la composition du groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Milieu Naturel Aquatique s'appuie sur celle déjà existante de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification.

ARTICLE 2:

Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer au groupe de travail Milieu Naturel Aquatique à titre consultatif.

ARTICLE 3:

A cette composition du groupe de travail, s'ajoutera une liste d'experts qui sera proposée au Président du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Olivier THIBAULT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE.

SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

HAIGH HIBENOCH

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.4 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président du Groupe de Travail Milieux Naturels Aquatiques,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Sont désignés :

Président du Groupe de Travail Milieux Naturels Aquatiques, le Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification élu par le Comité de Bassin Artois-Picardie du 1^{er} juillet 2011 :

Monsieur Emmanuel CAU.

Vice-Président du Groupe de Travail Milieux Naturels Aquatiques, le Vice-Président de la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification élu par le Comité de Bassin Artois-Picardie du 1^{er} juillet 2011 :

- Monsieur Jean-Marie BARAS.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POH**£**Ŕ

Olivier THIBAULT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" AGRICULTURE

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.5 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à la composition du groupe de travail Agriculture,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Il est convenu que la composition du groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Agriculture s'appuie sur celle déjà existante de la Commission Permanente Eau et Agriculture à laquelle s'ajoute un représentant des associations agréées de défense des consommateurs : Monsieur Pierre André CELLIEZ.

ARTICLE 2:

Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer au groupe de travail Agriculture à titre consultatif.

ARTICLE 3:

A cette composition du groupe de travail, s'ajoutera une liste d'experts qui sera proposée au Président du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

Olivier THIBAULT

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" AGRICULTURE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.5 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président du Groupe de Travail Agriculture.

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Sont désignés :

Président du Groupe de Travail Agriculture, le Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture élu par le Comité de Bassin Artois-Picardie du 1^{er} juillet 2011 :

Monsieur Jean-Jacques COTTEL.

Vice-Président du Groupe de Travail Agriculture, le Vice-Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture élu par le Comité de Bassin Artois-Picardie du 1^{er} juillet 2011 :

- Monsieur Bernard PRUVOT.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" ACTION INTERNATIONALE

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.6 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à la composition du groupe de travail Action Internationale,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Il est convenu que la composition du groupe de travail « Xème Programme d'Intervention 2013-2018 » Action Internationale s'appuie sur celle déjà existante de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable.

ARTICLE 2:

Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer au groupe de travail Action Internationale à titre consultatif.

ARTICLE 3:

A cette composition du groupe de travail, s'ajoutera une liste d'experts qui sera proposée au Président du groupe de travail.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL "XEME PROGRAMME D'INTERVENTION 2013-2018" ACTION INTERNATIONALE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°3.6 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président du groupe de travail Action Internationale,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

ARTICLE 1:

Sont désignés :

Président du Groupe de Travail Action Internationale, le Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable élu par le Comité de Bassin Artois-Picardie du 1^{er} juillet 2011 :

Monsieur Jean SCHEPMAN.

Vice-Président du Groupe de Travail Action Internationale, le Vice-Président de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable élu par le Comité de Bassin Artois-Picardie du 1^{er} juillet 2011 :

- Monsieur Dominique BRACQ.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE AA-YSER-AUDOMAROIS

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°5 (1) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président de la Commission Géographique Aa-Yser-Audomarois,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> La structure et le principe des 6 Commissions Géographiques déjà existantes sont validés par le Comité de Bassin du 1^{er} juillet 2011.

Le Comité de Bassin du 1er juillet 2011 réélit les Présidents et Vice - Présidents de Commissions Géographiques parmi les membres du Comité de Bassin et/ou commissions permanentes en étant issues, en intégrant que si le Président appartient au collège des collectivités territoriales, le Vice - Président doit appartenir au collège des usagers, et inversement.

<u>ARTICLE 2:</u> Ces Commissions Géographiques se réuniront dès le dernier trimestre 2011 afin de travailler sur la Directive Inondation, préparer le prochain Etat des Lieux du SDAGE à réaliser en 2012 et le Xème Programme d'Intervention de l'Agence.

<u>ARTICLE 3 :</u> Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer à la Commission Géographique Aa-Yser-Audomarois à titre consultatif.

ARTICLE 4:

Sont désignés :

Président de la Commission Géographique Aa-Yser-Audomarois :

Monsieur Jean SCHEPMAN.

Vice-Président de la Commission Géographique Aa-Yser-Audomarois :

- Monsieur Jérôme LEFEBVRE.

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE CANCHE-AUTHIE-BOULONNAIS

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°5 (3) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président de la Commission Géographique Canche-Authie-Boulonnais,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1</u>: La structure et le principe des 6 Commissions Géographiques déjà existantes sont validés par le Comité de Bassin du 1^{er} juillet 2011.

Le Comité de Bassin du 1er juillet 2011 réélit les Présidents et Vice - Présidents de Commissions Géographiques parmi les membres du Comité de Bassin et/ou commissions permanentes en étant issues, en intégrant que si le Président appartient au collège des collectivités territoriales, le Vice - Président doit appartenir au collège des usagers, et inversement.

ARTICLE 2: Ces Commissions Géographiques se réuniront dès le dernier trimestre 2011 afin de travailler sur la Directive Inondation, préparer le prochain Etat des Lieux du SDAGE à réaliser en 2012 et le Xème Programme d'Intervention de l'Agence.

<u>ARTICLE 3 :</u> Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer à la Commission Géographique Canche-Authie-Boulonnais à titre consultatif.

ARTICLE 4:

Sont désignés :

Président de la Commission Géographique Canche-Authie-Boulonnais :

Monsieur Roger PRUVOST.

Vice-Président de la Commission Géographique Canche-Authie-Boulonnais :

Monsieur Pascal SAILLIOT.



Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE LYS-DEULE-MARQUE

- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin.
- Vu le décret n°2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°5 (2) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président de la Commission Géographique Lys-Deûle-Marque,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> La structure et le principe des 6 Commissions Géographiques déjà existantes sont validés par le Comité de Bassin du 1^{er} juillet 2011.

Le Comité de Bassin du 1er juillet 2011 réélit les Présidents et Vice - Présidents de Commissions Géographiques parmi les membres du Comité de Bassin et/ou commissions permanentes en étant issues, en intégrant que si le Président appartient au collège des collectivités territoriales, le Vice - Président doit appartenir au collège des usagers, et inversement.

ARTICLE 2: Ces Commissions Géographiques se réuniront dès le dernier trimestre 2011 afin de travailler sur la Directive Inondation, préparer le prochain Etat des Lieux du SDAGE à réaliser en 2012 et le Xème Programme d'Intervention de l'Agence.

<u>ARTICLE 3 :</u> Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer à la Commission Géographique Lys-Deûle-Marque à titre consultatif.

ARTICLE 4:

Sont désignés :

Président de la Commission Géographique Lys-Deûle-Marque :

Monsieur Patrick LEMAY

Vice-Président de la Commission Géographique Lys-Deûle-Marque :

Monsieur Cyrille PRADAL.

X

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE SAMBRE

- Vu le Code de l'Environnement.
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°5 (4) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président de la Commission Géographique Sambre,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> La structure et le principe des 6 Commissions Géographiques déjà existantes sont validés par le Comité de Bassin du 1^{er} juillet 2011.

Le Comité de Bassin du 1er juillet 2011 réélit les Présidents et Vice - Présidents de Commissions Géographiques parmi les membres du Comité de Bassin et/ou commissions permanentes en étant issues, en intégrant que si le Président appartient au collège des collectivités territoriales, le Vice - Président doit appartenir au collège des usagers, et inversement.

<u>ARTICLE 2:</u> Ces Commissions Géographiques se réuniront dès le dernier trimestre 2011 afin de travailler sur la Directive Inondation, préparer le prochain Etat des Lieux du SDAGE à réaliser en 2012 et le Xème Programme d'Intervention de l'Agence.

<u>ARTICLE 3 :</u> Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer à la Commission Géographique Sambre à titre consultatif.

ARTICLE 4:

Sont désignés :

Président de la Commission Géographique Sambre :

- Monsieur Paul RAOULT.

Vice-Président de la Commission Géographique Sambre :

- Monsieur Jean-Marie BARAS.

of L

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN

Hervé POHER Olivier THIBAULT

ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE SCARPE-ESCAUT-SENSEE

- Vu le Code de l'Environnement.
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°5 (5) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président de la Commission Géographique Scarpe-Escaut-Sensée,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> La structure et le principe des 6 Commissions Géographiques déjà existantes sont validés par le Comité de Bassin du 1^{er} juillet 2011.

Le Comité de Bassin du 1er juillet 2011 réélit les Présidents et Vice - Présidents de Commissions Géographiques parmi les membres du Comité de Bassin et/ou commissions permanentes en étant issues, en intégrant que si le Président appartient au collège des collectivités territoriales, le Vice - Président doit appartenir au collège des usagers, et inversement.

<u>ARTICLE 2:</u> Ces Commissions Géographiques se réuniront dès le dernier trimestre 2011 afin de travailler sur la Directive Inondation, préparer le prochain Etat des Lieux du SDAGE à réaliser en 2012 et le Xème Programme d'Intervention de l'Agence.

<u>ARTICLE 3 :</u> Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer à la Commission Géographique Scarpe-Escaut-Sensée à titre consultatif.

ARTICLE 4:

Sont désignés :

Président de la Commission Géographique Scarpe-Escaut-Sensée :

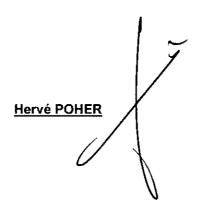
Monsieur Charles BEAUCHAMP.

Vice-Président de la Commission Géographique Scarpe-Escaut-Sensée :

- Monsieur Dominique BRACQ.

1

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN



ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE SOMME

- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA),
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois-Picardie du 4 juillet 2008,
- Vu le rapport présenté au point n°5 (6) de l'ordre du jour du Comité de Bassin Artois-Picardie du 1 Juillet 2011, relatif à l'élection du Président et du Vice-Président de la Commission Géographique Somme,

Le Comité de Bassin Artois-Picardie prend acte :

<u>ARTICLE 1 :</u> La structure et le principe des 6 Commissions Géographiques déjà existantes sont validés par le Comité de Bassin du 1^{er} juillet 2011.

Le Comité de Bassin du 1er juillet 2011 réélit les Présidents et Vice - Présidents de Commissions Géographiques parmi les membres du Comité de Bassin et/ou commissions permanentes en étant issues, en intégrant que si le Président appartient au collège des collectivités territoriales, le Vice - Président doit appartenir au collège des usagers, et inversement.

<u>ARTICLE 2:</u> Ces Commissions Géographiques se réuniront dès le dernier trimestre 2011 afin de travailler sur la Directive Inondation, préparer le prochain Etat des Lieux du SDAGE à réaliser en 2012 et le Xème Programme d'Intervention de l'Agence.

<u>ARTICLE 3 :</u> Les autres membres du Comité de Bassin Artois-Picardie peuvent participer à la Commission Géographique Somme à titre consultatif.

ARTICLE 4:

Sont désignés :

Président de la Commission Géographique Somme :

- Monsieur Jacques MORTIER.

Vice-Président de la Commission Géographique Somme :

- Monsieur Michel BOULOGNE.

Hervé POHER

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE, SECRETAIRE DU COMITE DE BASSIN